

# Lettre d'information



## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2021 LES PRINCIPALES DÉCISIONS

• **Subvention au comité Trièves de l'Association du Souvenir Français** : le Souvenir Français est une association investie d'une triple mission :

- conserver le souvenir de celles et ceux qui sont morts pour la France,
- participer à l'entretien des monuments élevés à leur mémoire,
- transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives.

À travers le territoire national, ce sont plus de 1600 comités locaux qu'animent plus de 250 000 membres actifs bénévoles, qui s'efforcent de remplir ces missions. Au cours des dernières décennies, les comités du Trièves se sont éteints faute de renouvellement de leurs membres, souvent anciens combattants.

Le territoire du Trièves possède en la matière, une histoire très riche et vivace, qui donne lieu chaque année à de nombreuses commémorations. Un Comité Trièves a donc été créé en Janvier 2019 pour rassembler toutes les bonnes volontés qui souhaitaient s'investir dans l'entretien de cette mémoire.

Afin d'être en mesure de développer leur action dans le Trièves, le Conseil a décidé de soutenir annuellement le comité Trièves par une cotisation de 50 €.

• **Adressage – Modification du nom d'une voie** :

le Conseil a décidé de modifier le nom de la voie menant à l'école. Auparavant dénommée « impasse », ce terme ne pouvait, symboliquement parlant, pas s'associer à celui de l'École. L'enseignement dispensé dans nos écoles ne menant jamais à un cul-de-sac, il vous faudra prendre désormais le chemin de l'école pour vous y rendre.

• **Adhésion au Groupement de Commande mené par le TE38 pour la fourniture d'électricité** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Commune de Châtel-en-Trièves ne peut plus bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité d'EDF. La Commune a donc été obligée de souscrire une offre de marché via une procédure obligatoire de mise en concurrence.

Le marché de la fourniture d'électricité étant un domaine technique complexe qui subit une augmentation constante des coûts, il est impossible pour les services de réaliser une mise en concurrence efficace.

Le Conseil a donc décidé d'adhérer au groupement de commande mené par le syndicat de Communes, TE38 (ex- SEDI, qui a pris le relais à l'époque des syndicats d'électrification).

La participation au groupement de commande permettra ainsi de bénéficier de prix optimisés sur un marché en hausse constante, de démarches facilitées, d'une expertise juridique, économique et technique mais aussi d'un appui en cas de difficulté dans les services du fournisseur.

Cependant, les conseillers regrettent unanimement l'abandon des biens communs que représentent nos entreprises nationales, gestionnaires de services publics fondamentaux, tel qu'EDF avec l'électricité. Cette parole sera portée à des niveaux plus élevés, avec les associations des Maires, pour lutter contre cette ouverture à la concurrence qui entraîne la perte d'entreprises nationales de service public et des conséquences négatives sur le service rendu.

• **Plan de relance – volet forestier : assistance à la conduite du dossier d'adaptation des peuplements** :

Par délibération lors de la dernière séance, le Conseil a décidé de déposer une demande d'aide de l'État au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour enrichissement des parcelles forestières.

La constitution de ce dossier et la définition du programme de plantation doivent avoir comme préalable la réalisation d'une mission comprenant la réalisation d'un diagnostic par l'ONF ; Il a été décidé de mutualiser le coût de ce diagnostic avec la Commune de Saint Jean d'Hérans.

Le compte-rendu complet du Conseil Municipal est disponible sur notre site internet  
<https://chatel-en-trieves.fr>

L'ordre du jour de la prochaine séance est mis en ligne sur notre site dans les 3 jours précédant la réunion du Conseil.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 10 NOVEMBRE À 20H30

## INCIVILITÉS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ DES ESPACES PUBLICS

La propreté des espaces publics est fondamentale pour le cadre de vie ainsi que pour l'environnement. Chacun en est responsable car nous sommes tous concernés. Des poubelles sont installées pour pouvoir accueillir les déchets et pour faciliter le travail d'entretien des espaces par les services techniques communaux. Pour mieux vivre ensemble et pour respecter le travail des agents, veuillez à les utiliser.

## GESTION DURABLE DES DÉCHETS DE LA STEP DE CORDÉAC



Chaque année, un entretien approfondi de la station d'épuration de Cordéac est réalisé par les agents du service technique. Les bassins sont nettoyés par la coupe des roseaux et des orties. L'ensemble de ces végétaux est géré sur le site de la station d'épuration : ils sont déposés sur une plateforme pour qu'ils puissent sécher et se dégrader naturellement. Cette plateforme n'est pas ouverte au public, elle est à destination unique du service public d'assainissement collectif. Les administrés peuvent déposer leurs déchets verts à la plateforme collective présente sur le village historique de Saint-Sébastien.

## FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE MENS

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les services de la Trésorerie de Mens ont été transférés au Service de Gestion Comptable de la Mure.

**L'accueil du Public est reporté sur le SGC de la Mure, sur rendez-vous :**  
19 Avenue du Docteur Tagnard 38350 LA MURE – Tél : 04 76 81 03 31 / Mail : sgc.la-mure@dgfip.finances.gouv.fr

■ Vous pouvez effectuer **le paiement de vos factures locales chez un partenaire agréé** (voir liste sur internet), entre autres :

- à VIVAL ALIMENTATION à LALLEY
- au TABAC PRESSE CHALVIN 114 Grande Rue à MONESTIER DE CLERMONT
- aux TABAC PRESSE du Centre (5 rue des Fossés) ou TABAC MARIGNY (2 grande rue) à la MURE,

■ ou par **tout autre moyen de paiement figurant sur votre facture** : paiement par internet (carte bancaire ou prélèvement), envoi d'un chèque au centre d'encaissement de Créteil ou au SGC de la Mure.

Pour un accueil physique de premier niveau sur vos démarches en ligne (questions simples, aide à la prise de rendez-vous, création d'un compte personnel, accès à vos documents fiscaux, paiement en ligne...) : la Maison du Département / **France services à Mens** (sur rendez-vous) – 435 rue Docteur Senebier à MENS – 04 80 34 85 00 – du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Pour les questions concernant **votre impôt**, vous pouvez contacter le **089 401 401**

(appel non surtaxé).

Concernant le calcul et/ou le paiement de votre impôt, le **Service des Impôts des Particuliers de Grenoble Oisans-Drac** vous reçoit sur rendez-vous au 38 Avenue Rhin et Danube 38047 GRENOBLE CEDEX 2. Tél : 04 76 39 39 19 ou [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique Contact.

## PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

### • SAMEDI 2 OCTOBRE :

Soirée sur le thème de l'alimentation, en deux parties : **1.** Restitution des résultats de l'enquête ALIMENTATION réalisée auprès des habitants de Châtel-en-Trièves en juin dernier. Les résultats des questionnaires seront présentés et des pistes de travail seront proposées pour aborder le projet alimentaire de la commune - à 18h, salle Pierre Arnaud, Saint Sébastien. **2.** Projection du documentaire « la révolution des cantines », 2020, réalisation Annabelle Basurko. À l'occasion du Mois de la Transition Alimentaire, Châtel-en-Trièves propose de découvrir le fabuleux métier de cuisinier en restauration collective - à 19h, salle Pierre Arnaud, Saint Sébastien.  
*Conditions : pass sanitaire demandé, masque obligatoire, respect des gestes barrières*

• **SAMEDI 16 OCTOBRE À 18H À O'TALON** : Projet photo et portrait d'habitant avec Emmanuel BRETEAU.

• **JEUDI 11 NOVEMBRE À 11H** : Cérémonie de commémoration au monument aux morts du cimetière de Cordéac.

• **SAMEDI 20 NOVEMBRE À 18H** : Réunion publique sur l'éolien à la Salle Pierre Arnaud.

